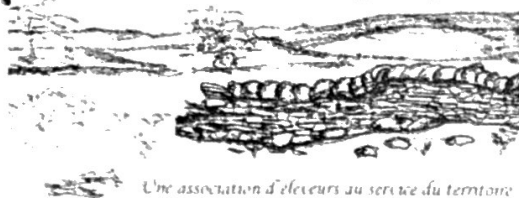


Association Transhumance en Quercy



Avenue de l'Europe
Regourd
46004 - CAHORS CEDEX
FRANCE
Siret : 48211425300016

Monsieur Jean-Louis ISSALY - Le Président de Transhumance en Quercy

GAEC DE LA COMBE

La Combe
46160 GREALOU
FRANCE

Facture

N° : FAC0055

Date : 01/07/2024

N° client : CLT0009

Libellé	Qté	Unité	PU	Rem.	Montant
ART0004 -Reversement AIDE Ecoregime 2023	1,00		2 135,00 €	0,00%	2 135,00 €
Part d'aide éco régime calculé au prorata temporis de présence des troupeaux sur les surfaces des AFPL (surface déclarée par Transhumance en Quercy)					

TVA non applicable art. 293 B du CGI

Payé par virement le 13/11/2025

Règlement Chèque
Echéance(s) 2 135,00 € au 31/07/2024

Total 2 135,00 €

Coordonnées bancaires

Nom CREDIT AGRICOLE NMP
IBAN FR7611206000905001565779210
BIC AGRIFRPP812

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).